



## Garde des enfants en cas de deces du RL

Par **douxreveur**, le **12/08/2014** à **13:03**

Bonjour,

J'ai la garde de deux enfants mineurs depuis 2009, 9 et 17 ans. Leur mère a renoncé à son droit de garde depuis le 19 avril 2009, elle n'a plus pris de nouvelles de ses filles depuis cette date.

Ses enfants ont porté plainte pour maltraitance, ses 2 garçons qui sont majeurs et la plus grande fille en 2011. Bien entendu, plus de pension alimentaire payée, disparue!!!

Je suis marié depuis 2011, ma femme (leur belle-mère) élève donc les deux filles depuis juillet 2010 et à 100%, la plus petite la considère comme sa mère tout en sachant qu'elle ne l'est pas.

Ma question sera simple: qu'advient-il de mes deux filles s'il m'arrivait quelque chose? Qui les garderait? vers quel juge se tourner? Les filles auraient elles le droit de demander à rester avec leur belle-mère?

Une séparation serait insupportable pour les trois.

je vous remercie[smile3]